

INDIVIDU

n.m. est un emprunt (1377, Lafranc) au latin *individuum* qui en latin classique (Cicéron) traduit le grec *atomos* «atome» (littéralement «qu'on ne peut couper»), puis en latin médiéval correspond à «ce qui est indivisible», pour désigner un objet unique par opposition à *genus, species*, d'où genre, espèce. Le nom latin est la substantivation de l'adjectif *individuus* «indivisible» et «indivis» formé de in et de *dividuus* «divisible», «divisé», de *dividere* «diviser, partager», formé de di et d'un verbe *videre* non attesté à l'état simple.

Individu s'emploie d'abord au sens large, pour «être formant une unité distincte», par opposition à genre et espèce (1377, individu, puis 1546, Rabelais, qui emploie aussi son individu «sa propre personne»). Le mot est aussi attesté comme adjectif (1486) signifiant «indivisible», sens disparu comme l'emploi pour «individuel» (fin XVIe s). Individu reprend dans la langue classique (1611) en physique le sens latin d'«élément indivisible». Il désigne à partir du XVIIe s un membre de l'espèce humaine (1680, Richelet) et entre dans le vocabulaire de la biologie au sens de «corps organisé vivant un existence propre, et qui ne saurait être divisé sans être détruit» (1738, J.B. d'Argens). Comme terme scientifique, il s'est dit aussi (1814. B. de Saint-Pierre) de l'unité élémentaire d'une société. Terme didactique devenu usuel, individu désigne (1755, Rousseau) un membre d'une collectivité humaine, puis est employé, souvent péjorativement, au sens de «personne quelconque» (1791, Robespierre, l'individu royal) ; en ce sens il ne s'emploie pas au singulier pour désigner une femme.

INDIVIDUEL, ELLE adj. et n., emprunté au latin scolastique *individualis* (v.1115), signifie d'abord (1372) «indivisible». L'adjectif, aussi écrit *individual* (1490), s'applique ensuite à ce qui a le caractère d'un individu (av.1475, G. Chastellain) puis à ce qui est propre à l'individu (1546, Rabelais). *Individual* est repris au XVIIIes au sens de « qui concerne une seule personne» (1764, Rousseau). Substantivé, il désigne spécialement (1934, n.m.) un sportif n'appartenant à aucune équipe, puis se dit d'un compartiment de wagon-lit, d'une chambre d'hôtel pour une personne seule, pour traduire l'anglais *single*, lui-même très employé. Le dérivé INDIVIDUELLEMENT adv. (1551) est usuel. Le préfixé INTERINDIVIDUEL, ELLE adj. est un terme didactique (1897) formé sur *individi*. Sur individuel ont été dérivés savamment plusieurs mots. INDIVIDUALISÉ, ÉE adj. (1732) est didactique et littéraire; INDIVIDUALISER v. tr. (1765, Diderot) a fourni par dérivation les mots didactiques INDIVIDUALISATION n. f. (1803), INDIVIDUALISANT, ANTE adj. (1849), INDIVIDUALISABLE adj. (mil. XXes.). Le préfixé DÉINDIVIDUALISER v. tr. (1924) est littéraire, son dérivé DÉINDIVIDUALISATION n. f. (1936) didactique. Le dérivé INDIVIDUALITÉ n. f. (1760, Ch. Bonnet) désigne l'ensemble des caractères propres à un individu, d'où son emploi pour «originalité» (1779, Diderot); il est didactique au sens de «ce qui existe à l'état d'individu» (1761). Une individualité est employé (1830, Balzac) pour «individu» considéré dans ce qui le différencie des autres; cet emploi est signalé comme un néologisme par Littré; individualité, au sens (1830) de «personne douée d'un caractère marqué», est concurrencé par personnalité. INDIVIDUALISME n. m. se dit (1825) de la théorie qui voit dans l'individu la suprême valeur, dans le domaine politique, économique ou moral; le nom désigne ensuite (1834) l'attitude d'esprit qui favorise l'initiative et la réflexion individuelle, et (1839, Balzac) la tendance à l'égoïsme. Le mot est devenu un terme de sociologie (1904) désignant la théorie qui cherche à expliquer les phénomènes historiques et sociologiques par l'action consciente des individus. Le dérivé INDIVIDUALISTE n. (1825) et adj. (1836) a suivi une évolution sémantique parallèle.

INDIVIDUER v. tr. est emprunté (fin XVe s.) au latin scolastique *individuare* «donner son individualité à, individualiser» (XIIIe s.); il en conserve le sens dans des emplois didactiques; ses deux participes ont donné les mots didactiques INDIVIDUÉ, ÉE adj. (1907, Bergson) et INDIVIDUANT, ANTE adj. (1920, Goblot). Un autre terme didactique, INDIVIDUATION n. f. est un emprunt (1551) au latin scolastique *individuatio* «fait de devenir un individu, d'être doté d'une existence singulière» (XIIIe S.), dérivé de *individuus*.